

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderisson Inc.	Numéro de permis 350023	Date d'inspection Le 14 mai 2025	
Nom de l'établissement Le centre parascolaire la gardérisson		Numéro de téléphone (506) 859-4010	
Adresse 421 chemin Melanson Dieppe NB E1A 1A5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Veronique Berube		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	02 mai 2025	
Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, la Mentore en Assurance de la Qualité observe que les activités sont délibérément planifiées et documentées, mais que dans une salle de classe elle est manquante depuis quelques mois. La programmation doit être quotidiennement planifiée et documentée.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : f) les registres des présences quotidiennes des enfants au moyen des formules que le ministre fournit.	24(1)(f)	10 avr. 2025	10 avr. 2025
Commentaires : Au moment de prendre le ratio dans une salle de classe, une éducatrice affirme avoir 11 enfants, mais seulement 10 enfants sont présents. Un enfant avait quitté l'établissement, mais son départ n'avait pas été ajouté sur le registre de présence. Les registres des présences doivent être remplis chaque fois qu'un enfant arrive et part. Les registres des présences doivent être exacts et faire état de tous les enfants présents, quel que soit le moment. L'éducatrice a immédiatement noté le départ de l'enfant. La lacune est maintenant conforme.			
40(1) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce que les effets personnels de l'enfant qui y est bénéficiaire de services, qui y sont apportés, notamment les peignes, brosses, brosses à dents, serviettes, débarbouillettes, literies, sucettes et tétines : a) portent une étiquette indiquant le nom de l'enfant.	40(1)(a)	10 avr. 2025	10 avr. 2025
Commentaires : La Mentore en Assurance de la Qualité observe des bouteilles d'eau qui ne sont pas identifiées avec le nom de l'enfant. Lest effets personnels doivent porter une étiquette indiquant le nom de l'enfant. L'exploitante ajoute le nom sur les bouteilles d'eau. La lacune est maintenant conforme.			
48(2) L'exploitant d'un établissement agréé peut fournir à l'enfant qui y est bénéficiaire de services de la nourriture que son parent ou son tuteur apporte de la maison, auquel cas la nourriture porte une étiquette indiquant le nom de l'enfant et est réfrigérée au besoin.	48(2)	10 avr. 2025	10 avr. 2025
Commentaires : La Mentore en Assurance de la Qualité observe des boites a dîné qui ne sont pas étiqueté avec le nom de l'enfant. La nourriture apportée de la maison doit porter une étiquette indiquant le nom de l'enfant. L'exploitante ajoute le nom de l'enfant sur les boites a dîné. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour l'inspection de renouvellement. Le ratio fut respecté lors de l'inspection.

Durant l'inspection de renouvellement la MAQ a observé les enfants arriver de l'école. Les enfants ont été observés pendant qu'ils jouaient dans l'espace de jeu intérieur. Certains enfants jouaient au hockey boule, d'autres enfants jouaient aux échecs, au UNO, et certains enfants ont peinturé un œuf de Pâques. LA MAQ a aussi observé la transition pour manger la collation. Dans une salle, les enfants ont ensuite fait une discussion de groupe au sujet de Pâques et de comment et avec quel matériel ils vont décorer leur salle de classe. Les enfants ont ensuite transitionné pour aller jouer dans l'espace de jeu extérieur. La MAQ a observé les enfants jouer dehors.

Des interactions positives ont été observées entre les éducatrices et les enfants.

original signé par
Veronique Berube

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 14 avril 2025

Date

original signé par
Maurine Faidherbes

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 avril 2025

Date